



## Les orientations désastreuses de Valérie Pécresse

C'est avec un mépris non dissimulé pour les organisations représentatives que Valérie Pécresse leur a exposé, ce jeudi 23 octobre, ses projets de réforme des statuts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, trois jours après sa conférence de presse de lundi dernier dont elle a répété le texte *stricto sensu*.

Sans annonce supplémentaire, c'est la confirmation de la mise en œuvre d'une politique de gestion des carrières individualisée, pour l'essentiel par des primes, organisée autour de la mise en concurrence effrénée des collègues et des établissements. Le cadrage et le budget prévus à cet effet permettront au mieux à 10 % des personnels une augmentation salariale qui ne sera guère qu'une remise à niveau de leur traitement. Pour les personnels BIATOS, non seulement une partie des missions des agents de catégorie C va être externalisée, mais ce sont ces suppressions d'emplois qui participeront au financement de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR), prévue seulement pour les catégories A et B.

La ministre n'a donné aucun éclaircissement sur le système de « chaires » dont l'objectif déguisé est d'accroître les suppressions de postes de chercheurs dans les universités et les organismes. Elle a justifié ce système par une demande de la direction du CNRS, alors qu'elle avait expliqué une dizaine de jours plus tôt que la proposition du CNRS n'avait pas l'aval de l'État.

Présentant « son » budget, très largement surestimé, la ministre confirme le désengagement de l'état programmé par le budget pluriannuel 2009-2011.

Vivement interpellé par la FSU sur ces orientations désastreuses pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour les étudiants, pour tous les personnels, et notamment sur l'annonce par Valérie Pécresse d'un futur décret sur la « modulation des services », le directeur de cabinet a annoncé pour la première fois aux organisations syndicales la volonté du gouvernement de modifier le décret statutaire de 1984.

Paris, le 23 octobre 2008  
SNESUP - SNCS – SNASUB - SNEP